

MUNICIPALITE DE OGDEN ORDRE DU JOUR

Lundi, 3 octobre 2016 à 19 heures Séance ordinaire du conseil

- <u>ت</u> Ouverture de la séance
- Ņ Adoption de l'ordre du jour
- Adoption des procès-verbaux
- ယ **့ယ** Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016
- 4 Période de questions
- Ġ Affaires portant sur les séances antérieures
- Aménagement, urbanisme et développement
 - Dépôt du rapport d'urbanisme
 - Compte rendu de la réunion du comité consultatif en urbanisme
- Demande de dérogation mineure Richard Ferland matricule 0588 91 4937 Demande de dérogation mineure Rémi-Martin Crépeau matricule 0687 06 9731
- Plan d'aménagement matricule 0588 51 4446
- 7.1 7.2 7.3 Environnement et gestion des matières résiduelles Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement
- Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables en 2017 Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et compostables en 2017
- Volume sonore du dynamitage dans les carrières
- 7.4 7.5 7.6 7.7
- Proprieté avec finition extérieure non-complétée matricule 0589 62 4378 Amende pour propriété non-entretenue matricule 0590 02 3689 Demande à la MRC d'identifier les immeubles pouvant constituer une réserve naturelle
- Solides de la Région de Coaticook Adoption du budget 2017 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets
- Voirie, transport et travaux publics
- Compte rendu de la réunion du comité de voirie
- Programmation de la TECQ révisée (2014 TECQ 2014 2018 2018)
- - Remplacement des glissières sur le chemin Stanstead Travaux d'asphalte sur le chemin Stanstead
- Plans et devis pour la reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe
- **Finances**
- 9.2 9.3 9.4 Liste des comptes payés Liste des comptes à payer
- Rémunération du conseil (3e trimestre)
- Préparation du rôle de perception
- 10.1 10.2
- Mandat pour services professionnels pour l'année Autorisation de destruction de boîtes d'archives Administration Plan triennal de la Commission Scolaire des Sommets Plan triennal de la Commission Scolaire des Sommets
- 10.3
- 10.4
- 10.5
- 10.6 10.7 Rencontre gratuite pour la directrice générale Sommet économique gratuit pour la conseillère no. 6 Remplacement de la rampe et escaliers à l'hôtel de ville
- Achat de formulaires de comptes de taxes 2017

Loisirs et culture

Appui au projet du Comité du patrimoine d'Ogden pour la demande au programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog

Sécurité publique

12. 12.1 Contrat de déneigement des bornes sèches

Règlements et politiques internes

- 13.1 13.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de Zonage n° Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement de Permis et (
- 2000-8 e n° 2000-3 s et Certificats
- 13.3 commerciaux et industriels Avis de motion – Règlement concernant le taux de taxation des immeubles





Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 3 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden. octobre 2016

à 19

PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy Jean R. Roy, Alain

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

2016-10-231

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

<u>ა</u> Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016

2016-10-232 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

présenté QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2016 tel que

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a deux (2) personnes présentes dans la salle. Mme Rousseau commente que si la municipalité a l'argent à donner au Mont Orford, elle devrait avoir les fonds pour mettre du gravier sur le chemin Laflamme, car elle dit qu'il y a trois (3) sections sur la terre. Le maire lui répond que le comité de voirie va discuter de ce problème. M. Hébert est présent pour le point 11.1 sur l'ordre du jour, donc ce sujet sera traité en premier.

Ġ AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.2 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

tenue le 13 septembre dernier. La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme



Maire D.G.

Demande de dérogation mineure -Richard Ferland - matricule 0588 91 4937

6.3

0588 91 4937; demande CONSIDÉRANT dérogation mineure QUE o comité faite par consultatif faite par M. d'urbanisme Richard Ferland pour sa propriété s'est rencontré pour avec discuter matricule de a

CONSIDÉRANT QUE la demande de hauteur de 29 pieds et 10 pouces, ce normes de M. q L Ferland est de pouvoir implanter un garage représente une dérogation de 7 pieds et un p et un pouce avec une

donne en conséquence cette hauteur; CONSIDÉRANT QUE M. Ferland veut avoir une pente de toit semblable ø٠ celle de la maison qui

d'accorder la demande car la hauteur du garage proposé est excessive; mineure, ONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation ineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil de ne pas accepter

2016-10-233 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n'accorde pas la dérogation mineure pour cette propriété de M. Richard Ferland, ayant le matricule 0588 91 4937, car la hauteur du garage proposé est excessive.

ADOPTÉE

တ Demande de dérogation mineure -Rémi-Martin Crépeau - matricule 0687 06 9731

demande de dérogation mineure faite par M. matricule 0687 06 9731; CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est Rémi-Martin Crépeau pour rencontré pour sa propriété discuter de la avec

en ciment à 100% au lieu de 50% comme les normes l'exigent; CONSIDÉRANT QUE la demande de M. Crépeau est de pouvoir réparer le mur de soutènement

dangereux; CONSIDÉRANT QUE le long mur en ciment est fracturé à plusieurs places ሷ est devenu

cette demande car le mur empiète dans le littoral; CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a discuté de l'implication du ministère dans

naturelles et que les plantes indigènes de demande mais seulement aux conditions que le mur en ciment soit remplacé par un mur en pierres mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation la région soient replantées dans la bande de 5 mètres

2016-10-234 II est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de M. Rémi-Martin Crépeau, ayant le matricule 0687 06 9731, mais seulement aux conditions que le mur en ciment soit remplacé par un mur en pierres naturelles et que les plantes indigènes de la région soient replantées dans la bande de 5 mètres.

ADOPTÉE

6.5 Plan d'aménagement – matricule 0588 51 4446

מימיים ביי שטב וב הטוווונב בטוואוונדמוז מינוסמחוציים s'est rencontré pour discuter du projet d'aménagement situé sur la propriété de M. Bates et Mme Loyer, ayant le matricule 0588 51 4446; CONSIDÉRANT QUE le consultatif d'urbanisme s'est rencontré

CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement démontre que dans la bande de 7.5 mètres du lac, des espèces indigènes seront ajoutées et le sentier (1,2 mètres de large maximum) existant sera amélioré avec des pierres naturelles;



Maire D.G.

naturelles sera aussi implanté; CONSIDÉRANT QUE le projet d'aménagement démontre aussi qu'un patio avec foyer en pierres

CONSIDERANT QUE le projet d'aménagement démontre enfin qu'entre cette bande et la résidence, le remblai de construction sera enlevé en grande partie et la pelouse sera ensemencée, et un patio devant l'entrée principale sera implantée, aussi en pierres naturelles; a

que décrit ci-haut; le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter ce projet d'aménagement tel que décrit ci-haut: CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a considéré ce projet d'aménagement,

2016-10-235 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accepte le projet d'aménagement proposé pour cette propriété de M. Bates et Mme Loyer, ayant le matricule 0588 51 4446, tel que décrit ci-haut.

ADOPTÉE

7. **ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du environnement tenue le 23 septembre dernier. comité consultatif en

Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables en 2017

CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite lanc Municipalité pour le contrat de collecte et de transport des matières recyclables en 2017; CONSIDÉRANT QU'en réponse à l'appel d'offres lancé par la

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Arlie C. Fearon Transport Inc. au prix de 39,812.64\$ incluant les taxes;

2016-10-236 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

incluant les taxes. **QUE** le conseil octroie le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables pour l'année 2017 à la compagnie Arlie C. Fearon Transport Inc. au prix forfaitaire de 39,812.64\$

Municipalité de Ogden QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour et au nom de la

ADOPTÉE

7.3 Octroi du contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles compostables en 2017 compostables en et

Municipalité pour le contrat de pour l'année 2017; CONSIDÉRANT Municipalité pour QU'en réponse à l' le contrat de collecte l'appel te et de d'offres p par des voie d'inv s matières d'invitation résiduelles écrite lles et lancé par la tompostables

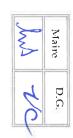
CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Arlie Fearon Transport Inc. au prix de 72,885.80\$ incluant les taxes; C

2016-10-237 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie à la compagnie Arlie C. Fearon Transport Inc. le contrat pour la collecte de matières résiduelles et compostables pour l'année 2017 et leur transport vers le site d'enfouissement et de compostage, au prix forfaitaire de 72,885.80\$ incluant les taxes.



Municipalité PROCES-VERBAL d'Ogden



QUE le maire et la directrice Municipalité de Ogden. générale soient autorisés à signer le contrat pour ሷ а nom de a

ADOPTÉE

7.4 Volume sonore du dynamitage dans les carrières

semble être plus élevé qu'auparavant et que la municipalité a reçu des plaintes à cet égard CONSIDÉRANT QUE le volume sonore des dynamitages aux carrières de granite à Ogden

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement s'est rencontré pour discuter de ce sujet et recommande que la municipalité prenne contact avec le ministère de la Sécurité Publique afin de leur demander d'effectuer des vérifications du niveau de bruit présentement émis par ces dynamitages

2016-10-238 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en environnement et demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de contacter le ministère de la Sécurité Publique afin de leur demander d'effectuer des vérifications du niveau de bruit présentement émis par les dynamitages aux carrières de granite.

ADOPTÉE

7.5 Propriété avec finition extérieure non-complétée – matricule 0589 62 4378

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Bernais avait obtenu un permis de rénovation pour sa propriété avec matricule 0589 62 4378, et que le délai pour terminer les travaux est maintenant échu;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de finition extérieure sur la maison à M. Bernais demeurent non-complétés et que la municipalité a avisé M. Bernais qu'il doit terminer ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE M. Bernais a acheté le matériel nécessaire afin de compléter les travaux de finition extérieure, sauf qu'il a récemment été blessé et ne peut faire le travail présentement;

2016-10-239 Il est proposé par monsieur Alain Carrier

appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à la majorité du conseil, M. Jean R. Roy s'étant abstenu de voter

extérieure sur sa maison, soit jusqu'au 30 mai 2017, vu qu'il a démontré ses de finir le travail mais qu'il ne peut le terminer présentement. QUE le conseil accorde à M. Bernais un délai additionnel afin de compléter les travaux de finition intentions sérieuses

ADOPTÉE

7.6 Propriété non-entretenue – matricule 0590 02 3689

02 CONSIDÉRANT QUE Mme Christina Mann est propriétaire de la propriété avec matricule 0590

Municipalité d'Ogden **CONSIDÉRANT QUE** cette propriété est non-entretenue et impropre, que de nombreux débris s'y retrouvent et que celle-ci contrevient donc au Règlement concernant les nuisances de la

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement avait inclus cette propriété dans leur liste des propriétés non-entretenues existant dans la Municipalité, et que l'inspecteur en bâtiment et en environnement a envoyé une lettre à Mme Mann en juillet 2016 lui avisant que la propriété devait être nettoyé au plus tard le 30 septembre 2016

environnement, il appert que ce nettoyage a été commencé mais n'est pas encore terminé; CONSIDÉRANT QUE sur inspection de la propriété par l'inspecteur en bâtiment et en





2016-10-240 II est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

nettoyage de cette propriété **QUE** le conseil accorde à Mme Mann un délai additionnel afin de compléter le nettoyage de cette propriété, soit jusqu'au 31 octobre 2016, vu qu'elle a démontré ses intentions de faire le

ADOPTÉE

7.7 Demande à la MRC d'identifier les propriétés pouvant constituer une réserve

contre les changements climatiques a déjà reconnu certaines propriétés situées sur le territoire d'Ogden comme des réserves naturelles, et qu'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, un patrimoine naturel est exempt de toute taxe foncière, municipale ou scolaire; immeuble qui constitue une réserve naturelle reconnue en vertu de la Loi sur la conservation du CONSIDÉRANT QUE le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte

que de telles reconnaissances privaient les municipalités de nombreux revenus de taxation, et le comité a donc recommandé à la municipalité de demander à la MRC de Memphrémagog de produire un état de la situation de ces reconnaissances pour que les effets puissent y être étudiés produire un état de la situation de ces reconnaissances pour que les effets CONSIDERANT QUE le comité consultatif en environnement a discuté de ce sujet et a déterminé puissent y

2016-10-241 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

les propriétés pouvant constituer une réserve naturelle QUE le conseil demande à la MRC de Memphrémagog de produire un état de la situation de ces reconnaissances de réserves naturelles pour que les effets puissent y être étudiés, et d'identifier

ADOPTÉE

7.8 Adoption du budget 2017 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides Coaticook a déposé le budget 2017 adopté par son conseil d'administration, pour t par ses municipalités membres fin d'approbation de la région de

2016-10-242 Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Ogden accepte le budget 2017 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook tel que déposé.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

septembre dernier La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue ወ

8.2 Programmation de la TECQ révisée (2014-2018)

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux approuvée par le ministère des Transports dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018 telle que prévue par la résolution 2015-10-235 est révisée;

CONSIDÉRANT QUE la Directrice générale dépose une programmation des travaux révisée dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018, et que le conseil a pris connaissance de cette programmation;





Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

2016-10-243

QUE la Directrice générale dépose une programmation des travaux révisée dans le cadre de la subvention TECQ 2014-2018, comme suit :

Pour 2014 Lapierre, Ogden, Rivière et Weir); chemins ou parties des chemins suivants : Arnold, le rechargement des chemins au montant de 106,875\$ (ce qui inclut les hemins ou parties des chemins suivants : Arnold, Beaudoin, Glines, Lan Glines, Lamarche,

- les travaux de pavage sur le chemin Stanstead au montant de 51,396\$
- une portion des travaux de remplacement du ponceau sur le chemin Cedarville au montant de 64,632\$.
- Pour 2015 - le rechargement des chemins au montant de 57,834\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants : Cedarville, Davis, Derrick et
- Marlington); le rechargement d'une partie du chemin Davis au montant de 10,290\$
- Pour 2016 montant de 44,938\$ les travaux de pavage sur les chemins Stanstead, Tomifobia et Embury au
- -le rechargement des chemins au montant de 28,021\$ (ce qui inclut les chemins ou parties des chemins suivants: Davis, Cedarville, Marlington et Tomifobia).

de 104,372.37\$ et une portion des travaux de remplacement de ponceau faits sur le chemin Cedarville en 2014 au montant partiel de 6,927.63\$, pour un montant total de 111,300.00\$, seront considérés pour le seuil d'investissement à maintenir pour la TECQ 2014-2018. QUE les travaux de remplacement de ponceau faits sur le chemin Boynton en 2014 au montant

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve cette programmation des travaux révisée

ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain. QUE la Municipalité d'Ogden atteste par la présente résolution que la programmation de travaux

ADOPTÉE

8.3 TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe s'l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du

2016-10-244 II est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle

ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018. QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes

et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui **QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales



Maire D.G.

l'ensemble des cinq années du programme QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour

la présente résolution. **QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

8.4 Remplacement des glissières sur le chemin Stanstead

remplacées CONSIDÉRANT QUE les glissières sur le chemin Stanstead sont dangereuses et doivent être

CONSIDÉRANT QUE le prix pour le remplacement de ces glissières est de 3,440.70\$ taxes eп

glissières pour ce montant; CONSIDÉRANT QUE le conseil avait déjà donné son approbation pour ce remplacement des

2016-10-245 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son approbation pour le remplacement des glissières sur le chemin Stanstead, pour le montant de 3,440.70\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

8.5 Travaux d'asphalte sur le chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphalte devaient être effectués sur le chemin Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE le prix pour ces travaux d'asphalte est de 8,816.00\$ taxes en sus

pour ce montant; CONSIDÉRANT QUE le conseil avait déjà donné son approbation pour ces travaux d'asphalte

2016-10-246 II est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme son approbation pour les travaux d'asphalte sur le chemin Stanstead, pour le montant de 8,816.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

8.6 Plans et devis pour la reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe

reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe dans la prochaine année; CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a l'intention de procéder avec la Phase II de la

pour les travaux de reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit premièrement obtenir des plans et devis d'ingénieur

par l'inspecteur en voirie de la municipalité; **CONSIDÉRANT QUE** l'ingénieur Carl Poirier a fourni une offre de service pour la préparation de ces plans et devis, et que ce montant est de 9,255.00\$ taxes en sus si la surveillance des travaux est faite par son technicien ou de 6,505.00\$ taxes en sus si la surveillance des travaux est faite



Maire D.G.

2016-10-247 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

Poirier pour la préparation de plans et devis pour la reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe pour le montant total de 6,505.00\$ taxes en sus, n'incluant pas la surveillance des travaux car celle-ci sera faite par l'inspecteur en voirie de la municipalité. QUE le conseil autorise la directrice générale à accepter l'offre de service de l'ingénieur Carl

ADOPTÉE

FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 12,619.98\$ et les salaires s'élèvent à 12,006.10\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 24,626.08\$.

2016-10-248 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 26,909.47\$

2016-10-249 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 3 octobre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Rémunération du conseil (3e trimestre)

2016-10-250 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun

appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

comme suit : QUE le paiement de la rémunération des membres du conseil soit autorisé pour le 3e trimestre

| Sylvie Lefebvre (conseillère, poste no. 6) | Robert Lebrun (conseiller, poste no. 4) Richard Roy (conseiller, poste no. 5) | Alain Carrier (conseiller, poste no. 3) | Jean R. Roy (conseiller, poste no. 2) | Joe Stairs (conseiller, poste no. 1) | Michael Sudlow (maire) | Membre du conseil |
|--|--|---|---------------------------------------|--------------------------------------|------------------------|-------------------|
| 832.47\$ | 832.47\$ 832.47\$ | 832.47\$ | 832.47\$ | 832.47\$ | 2,497.08\$ | Montant brut |

ADOPTÉE





9.4 Préparation du rôle de perception

secrétaire trésorier de toute municipalité locale de faire, chaque année, dans le mois d'octobre ou en tout autre temps fixé par le conseil, un rôle général de perception, comprenant toutes les taxes, tant générales que spéciales, alors imposées, et les mentionnant séparément »; CONSIDÉRANT QUE selon l'article 1001 du Code municipal du Québec, « il est du devoir du

CONSIDÉRANT QUE « le rôle de perception ne peut être complété avant le 1er janvier ni tant que du Québec; le budget de la Municipalité n'a pas été adopté », tel que stipulé à l'article 1007 du *Code municipal*

2016-10-251 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité

2017, avant l'envoi des comptes de taxes. QUE le conseil décrète que le rôle de perception sera préparé et complété au début de l'année

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Plan triennal de la Commission Scolaire des Sommets

incluant les dossiers suivants consultation annuel au sujet de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Sommets Ø entamé son processus de

Laurent à Lawrenceville et Notre-Dame-de-Lourdes à Saint-Adrien» Dossier A: «Maintien des écoles de cinquante (50) élèves et moins, soit les écoles Saint-

ᆱ CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents transmis commission scolaire par

2016-10-252 II est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden répartition et de destination des immeubles. est d'accord avec <u>ন</u> contenu du plan triennal de

QUE le dossier A ne concerne pas la Municipalité d'Ogden, et qu'elle n'offre donc aucune opinion

ADOPTÉE

10.2 Mandat pour services professionnels pour l'année 2017 auprès de Monty Sylvestre

2016-10-253 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

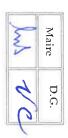
D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc., au besoin et au forfait de consultation selon les termes de l'offre du 29 août 2016 pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE

10.3 Autorisation de destruction de boîtes d'archives

dossiers à être détruits a été préparée par les archivistes et fournie à la municipalité, ce qui comporte un total de dix (10) boîtes de dossiers; CONSIDÉRANT QUE les archives de la municipalité ont été mis à jour et qu'une liste des





2016-10-254 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la destruction des dix (10) boîtes d'archives à être détruit, selon la liste fournie par les archivistes.

ADOPTÉE

10.4 Rencontre gratuite pour la directrice générale

Municipalités du Québec organisent une rencontre portant sur les assurances collectives de Municipalité et invite la directrice générale à assister à cette rencontre; CONSIDÉRANT QUE les conseillers de Mallette actuaires inc. en collaboration avec l'Union des ᇟ

et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette rencontre; CONSIDÉRANT QUE cette rencontre se tiendra à Bromont le 11 octobre 2016 de 10h00 à 12h00

2016-10-255 II est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à assister à cette rencontre se tenant le 11 octobre 2016.

cette rencontre. QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à

ADOPTÉE

10.5 Sommet économique gratuit pour la conseillère no. 6

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Memphrémagog tient le Sommet économique Memphrémagog 2016 et invite la Municipalité d'Ogden à participer à ce sommet;

n'y a aucun coût pour assister à ce sommet; CONSIDÉRANT QUE ce sommet se tiendra à Orford le 13 octobre 2016 de 8h30 à 16h30 et qu'il

2016-10-256 II est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

æ QUE le conseil autorise la conseillère no. 6, Mme Sylvie Lefebvre, à assister à ce sommet se tenant 13 octobre 2016.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister Ø› င္ပ

ADOPTÉE

10.6 Remplacement de la rampe et escaliers à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE la rampe d'accès et les escaliers devant l'hôtel de ville ne sont pas sécuritaires pour les usagers handicapés et les gens à mobilité restreinte, et que cette dépense a été prévue dans le budget triennal d'immobilisations de la municipalité adopté le 17 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix obtenu pour ces travaux est de la compagnie Construction Samuel Tremblay au montant de 13,373.60\$ taxes en sus;



Maire D.G.

2016-10-257 Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire effectuer les travaux de remplacement de la rampe d'accès et des escaliers à l'hôtel de ville par la compagnie Construction Samuel Tremblay pour le montant de 13,373.60\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.7 Achat de formulaires de comptes de taxes 2017

2016-10-258 Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à commander chez Infotech les formulaires pour comptes de taxes 2017, et de débourser 50% du montant total de la commande en guise de dépôt, soit 287.44\$, le solde à être payé sur réception de la commande.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Appui au projet du Comité du patrimoine d'Ogden pour la demande au *Programme* de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog

Memphrémagog afin de faire une demande de financement auprès du *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog*; CONSIDÉRANT QUE le Comité du patrimoine d'Ogden a un projet à présenter à la MRC de

présentant le développement historique de leur milieu de fondation de la municipalité d'Ogden par un rassemblement des citoyens lors d'un événement CONSIDÉRANT QUE le projet du Comité du patrimoine vise à célébrer le 85e anniversaire de la

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la municipalité d'Ogden au projet est de 3,000\$, soit 2,000\$ en argent et 1,000\$ en services\$;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé au *Programme de soutien financier aux initiatives* culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog est aussi de 3,000\$;

2016-10-259 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie le projet du Comité du patrimoine d'Ogden et la demande de financement au *Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog*, et accepte que cette demande soit présentée à la MRC de Memphrémagog. de Memphrémagog.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden autorise une contribution financière à ce projet par la municipalité au montant de 3,000\$, soit 2,000\$ en argent et 1,000\$ en services.

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden approuve qu'un montant de 3,000\$ soit demandé au Programme de soutien financier aux initiatives culturelles des municipalités de la MRC de Memphrémagog

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Contrat de déneigement des bornes sèches

passée était monsieur Chris Bronson CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur qui a effectué le déneigement des bornes sèches l'année



Municipalité d'Ogden PROCES-VERBAL



CONSIDÉRANT Bronson; QUE _ conseil മ été satisfait avec <u>@</u> déneigement effectué раг monsieur

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a communiqué avec monsieur Bronson qui a confirmé qu'il est disponible pour faire le déneigement des huit (8) bornes sèches de la municipalité pour la saison 2016-2017 pour le montant total de 2,350.00\$;

déneigement des bornes sèches de la Municipalité; CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de contrat de

2016-10-260

Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat de déneigement des accès aux bornes sèches pour la saison 2016-2017 avec monsieur Chris Bronson, à la condition que M. Bronson fournisse sa preuve d'assurance à la municipalité.

QUE le conseil autorise le paiement à monsieur Bronson du premier versement au montant de 1,175.00\$ pour le déneigement des huit (8) bornes sèches.

ADOPTÉE

끘 RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de Zonage n° 2000-3

Monsieur le conseiller Alain Carrier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de zonage n° 2000-3 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage en y ajoutant l'article 12.1, Infraction et pénalité pour abattage d'arbres illégal.

à la loi Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption

13.2 2000-8 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement de Permis et Certificats n°

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement d'amendement au règlement de Permis et Certificats n° 2000-8 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de Permis et Certificats en y ajoutant l'article 8.1, Infraction et pénalité pour abattage d'arbres illégal.

à la loi Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément

13.3 commerciaux et industriels Avis de motion - Règlement concernant le taux de taxation des immeubles

présenté pour adoption. règlement concernant le taux de taxation des immeubles Monsieur le conseiller Joe Stairs donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un commerciaux et industriels sera

Ce règlement aura pour objet de réglementer la taxation des immeubles commerciaux et industriels sur le territoire de la municipalité d'Ogden.



Municipalité d'Ogden PROCES-VERBAL



à la loi. Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément

<u>1</u>4. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverses rencontres

M. Sudlow mentionne que la municipalité va procéder avec l'obtention de plans et devis pour les travaux de reconstruction de la courbe sur le chemin Beebe, et les travaux auront lieu l'an prochain. M. Sudlow fait un rappel que la journée de plantation des jonquilles se passera le 5 novembre à 9 heures. Il y aura mille bulbes à planter et il y a toujours un besoin de volontaires.

Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

complété et de la formation gratuite sera offerte aux inspecteurs. Il mentionne que le 13 octobre, la MRC tiendra un sommet économique auquel Mme Lefebvre participera comme représentante d'Ogden. M. Sudlow mentionne aussi que la MRC a établi un comité pour les pistes cyclables de la MRC et qu'il est membre de ce comité. Il parle aussi du Centre de ski et golf Mont Orford étant présentement propriété de la MRC et auquel tous les municipalités de la MRC ont contribué, sauf Potton car le Mont Owl's Head is situé dans leur territoire. M. Sudlow annonce que le projet de photographie aérienne (LIDAR) de la MRC est maintenant

5 LISTE DE CORRESPONDANCE

pour en La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal faire partie intégrante

6 PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lefebvre lui répond que non, que ces archives n'ont pas de valeur patrimoniale. Mme Rousseau demande aussi si Ogden a l'obligation de ramasser le compost. M. Sudlow lui répond que oui, car cela faisait partie de l'entente avec la Régie des Déchets. Mme Rousseau demande si les boîtes d'archives à détruire comporteraient de la valeur, mais

2016-10-261 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 50 minutes.

Michael Sudlow

Maire

Vickie Comeau

Directrice générale et secrétaire-trésorière

neau